

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/06/2024 - 77830 - 1987 B 04909 - 775 625 767 - FINANCIERE AGACHE

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex

FINANCIÈRE AGACHE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée

Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

FINANCIÈRE AGACHE

Société Anonyme à conseil d'administration
RCS : Paris 775 625 767

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Financière Agache

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Agache relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport..

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Financière Agache par vos assemblées générales du 27 juin 1997 pour le cabinet Mazars et du 27 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption (dont vingt-cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Deloitte & Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:
Isabelle SAPET
7AAC3FA96B9A4AA...

Isabelle Sapet
Associée

DocuSigned by:
Guillaume Machin
0679079099DF4E5...

Guillaume Machin
Associé

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Guillaume Troussicot
90F8BFD335DC444...

Guillaume Troussicot
Associé

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AGACHE
AU 31 DECEMBRE 2023



FINANCIERE AGACHE

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits / (Charges) (en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Produits financiers de filiales et participations		2 548,5	2 426,0
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(36,3)	26,2
: résultats de cession		(0,1)	183,5
: autres		(4,3)	(7,0)
Gestion des filiales et participations	4.1	2 507,8	2 628,8
Gestion des placements	4.2	133,9	(113,6)
Produit/(coût) de la dette financière nette	4.3	(29,9)	(15,4)
Résultat de change	4.4	(0,6)	2,9
Autres produits et charges financiers		-	-
RÉSULTAT FINANCIER	4	2 611,3	2 502,7
Autres revenus	5	0,1	0,1
Frais de personnel		(0,1)	(0,3)
Autres charges nettes de gestion	6	(3,0)	(3,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3,0)	(3,5)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 608,3	2 499,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,1	0,0
Impôt sur les sociétés	7	(57,3)	(44,4)
RÉSULTAT NET		2 551,0	2 454,9



BILAN

ACTIF	Notes	31.12.2023			31.12.2022
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles		0,2	0,2	-	-
Immobilisations corporelles		0,6	0,3	0,3	0,4
Immobilisations incorporelles et corporelles	8	0,8	0,5	0,3	0,4
Participations	9	25 202,4	132,3	25 070,2	24 236,8
Créances rattachées à des participations	10	618,0	-	618,0	305,9
Autres immobilisations financières	11	856,9	-	856,9	405,0
Immobilisations financières		26 677,3	132,3	26 545,1	24 947,7
ACTIF IMMOBILISÉ		26 678,1	132,7	26 545,4	24 948,1
Créances	12	1,5	-	1,5	3,3
Valeurs mobilières de placement	17.6	1 916,1	377,1	1 539,0	1 475,4
Disponibilités		115,2	0,0	115,2	45,1
ACTIF CIRCULANT		2 032,8	377,1	1 655,7	1 523,8
Comptes de régularisation		8,1	-	8,1	4,0
TOTAL ACTIF		28 719,0	509,8	28 209,3	26 475,8
PASSIF					
	Notes	31.12.2023		31.12.2022	
<i>(en millions d'euros)</i>					
		Avant affectation		Avant affectation	
Capital social (dont versé : 3 126,7)		3 126,7		53,7	
Primes d'émission, de fusion et d'apport		6 882,8		6 882,8	
Réserves et écarts de réévaluation		433,6		433,3	
Report à nouveau		14 134,5		15 693,3	
Résultat de l'exercice		2 551,0		2 454,9	
Acompte sur dividendes		-		(403,0)	
CAPITAUX PROPRES	13	27 128,7		25 115,0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	8,2		8,5	
Dettes financières	15	1 057,6		1 347,5	
Autres dettes	16	14,2		4,3	
AUTRES PASSIFS		1 071,8		1 351,9	
Comptes de régularisation		0,6		0,5	
TOTAL PASSIF		28 209,3		26 475,8	



FINANCIERE AGACHE

TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE

		2023	2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
I - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		2 551,0	2 454,9
Dotations/reprises nettes aux amortissements, dépréciations et prov.		(2,7)	(14,3)
Provisions nettes à court terme		46,6	220,3
Plus ou moins-values nettes de cessions		(0,0)	(183,5)
Capacité d'autofinancement		2 595,0	2 477,3
Variation des actifs circulants		(2,3)	5,0
Variation des VMP		(77,6)	(446,7)
Variation des dettes à court terme		10,0	(28,1)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(69,9)	(469,7)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	I	2 525,1	2 007,6
II - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix de cession d'actifs immobilisés		0,2	70,6
Acquisition d'immobilisations corporelles		-	-
Acquisitions de titres de participation		(863,9)	(658,3)
Variation des autres immobilisations financières		(764,0)	1 523,4
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	II	(1 627,7)	935,7
III - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Apport en fonds propres (dividendes versés)		-	0,8
Augmentation de capital		-	-
Variation d'emprunts et dettes financières		(289,9)	(1 711,1)
Variation des créances vis-à-vis du groupe		-	-
Variation des dettes vis-à-vis du groupe		-	(482,2)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement	III	(289,9)	(2 192,6)
IV - DIVIDENDES VERSÉS DURANT L'EXERCICE	IV	(537,4)	(893,3)
V - TRÉSORERIE ENTRANTE	V		2,9
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	I + II + III + IV + V	70,2	(139,8)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		45,0	184,8
Trésorerie à la clôture de l'exercice		115,1	45,0

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des éventuelles dépréciations.



ANNEXE AUX COMPTES

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf indication contraire.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Filiale d'Agache, la société Financière Agache contrôle directement la société Christian Dior SE et, indirectement par l'intermédiaire de Christian Dior SE, la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE. La Société détient également un portefeuille d'investissements financiers diversifiés.

Les produits financiers de filiales et participations s'élèvent à 2 548,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 2 426,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le résultat financier s'établit à 2 611,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 2 502,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le résultat net s'établit à 2 551,0 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 2 454,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le Règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et au Règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 de l'Autorité des Normes comptables, selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus lors de l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2019.

La présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière nette, qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments principalement liés à la gestion des placements et au résultat de change. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres et charges de gestion.

Le résultat d'exploitation inclut les autres revenus et les charges nettes de gestion.

Le résultat exceptionnel englobe les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans le résultat financier ou le résultat d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.



FINANCIERE AGACHE

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes.

Les durées retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 à 50 ans
- installations générales, agencements et aménagements : 4 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport. Lorsque leur valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Dans le cas de participations dans une société cotée, la valeur d'utilité est généralement appréciée sur la base de la valorisation boursière, de la quote-part de l'actif net réévalué de la société et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

La valeur d'utilité des participations non cotées est généralement estimée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué des sociétés concernées, de comparables boursiers et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

Les résultats de cession de titres de participation sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré et présentés en gestion des filiales et participations, au niveau du résultat financier.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée en résultat financier lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois de l'exercice, converti le cas échéant au taux de change de clôture ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative, convertie le cas échéant au taux de change de clôture.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

Les résultats de cession des valeurs mobilières de placement sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode FIFO.

2.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

2.7. Provisions pour risques et charges

Dans le cadre des arrêtés annuels et semestriels des comptes, la Société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables dans le respect du principe de prudence.



2.8. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.9. Opérations en devises

En cours de période, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours historique d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement en devises, lorsqu'elles ne font pas partie d'une position globale de change, figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours historique d'acquisition (ou le cas échéant à leur date de sortie d'une position globale de change).

La différence résultant de la conversion au cours de clôture des dettes et des créances est inscrite dans le poste « écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées.

La différence résultant de la conversion au cours de clôture des disponibilités est enregistrée en résultat financier.

Lorsqu'ils font partie d'une position globale de change, les dettes, créances, valeurs mobilières de placement et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice.

Les résultats des opérations qui concourent à une position globale de change par devise (réalisés ou résultant de la réévaluation des positions à la clôture de la période) sont enregistrés en résultat et présentés pour leur montant net.

2.10. Résultat financier

Du fait de son type d'activité, la Société enregistre les opérations de cession de titres selon les principes suivants :

- les résultats de cession de titres de participation sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- les résultats de cession de valeurs mobilières de placement sont calculés selon la méthode FIFO.

2.11. Résultat sur contrats d'options et contrats à terme

a) *sur opérations de couverture*

Les gains et pertes sont constatés en résultat, de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

b) *sur les autres opérations*

Si la valeur de marché de l'instrument est génératrice d'une perte latente pour la Société par rapport à la valeur initiale de l'instrument, une provision pour risque est comptabilisée. Les gains latents ne sont pas pris en compte.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, il n'est survenu aucun événement de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes de la période s'achevant le 31 décembre 2023.



FINANCIERE AGACHE

4. RÉSULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Dividendes perçus de sociétés françaises	2 548,5	2 426,0
Produits financiers de filiales et participations	2 548,5	2 426,0
Variation des dépréciations	(36,3)	25,9
Variation des provisions pour risques et charges	(0,0)	0,3
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(36,3)	26,2
Résultats de cession	(0,1)	183,5
Autres	(4,3)	(7,0)
Gestion des filiales et participations	2 507,8	2 628,8

Concernant la variation des dépréciations et des provisions, voir également Note 14.

4.2. Gestion des placements

Le résultat provenant de la gestion des placements s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Revenus	30,1	58,6
Variation des dépréciations	(8,0)	(241,5)
Résultats de cession	126,4	73,4
Autres produits / (charges)	(14,6)	(4,1)
Gestion des placements	133,9	(113,6)

Les résultats de cession peuvent être sujets, pour des montants limités, à des ajustements contractuels.

Concernant la variation des dépréciations et des provisions, voir également Note 14.

4.3. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette est une charge qui s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Intérêts sur emprunts	(56,1)	(29,3)
Revenus et produits financiers	1,5	2,1
Produit/(coût) de la dette financière nette hors Groupe	(54,6)	(27,2)
Charge d'intérêts intra-Groupe	-	(4,5)
Produit d'intérêts intra-Groupe	24,7	16,2
Produit/(coût) de la dette financière nette intra-Groupe	24,7	11,8
Produit/(coût) de la dette financière nette	(29,9)	(15,4)



4.4. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Différences positives de change	-	4,1
Différences négatives de change	2,0	-
Variation des provisions pour pertes de change latentes	(2,4)	(0,4)
Autres	(0,2)	(0,8)
Résultat de change	(0,6)	2,9

Concernant la variation des provisions, voir également Note 14.

5. AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont constitués de revenus locatifs.

6. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les autres charges nettes de gestion sont principalement constituées de prestations d'assistance et d'honoraires.

7. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

7.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Après impôt
Résultat courant	2 608,3	(57,3)	2 550,9
Résultat exceptionnel	0,1	-	0,1
	2 608,4	(57,3)	2 551,0

7.2. Situation fiscale

La société Financière Agache est, depuis 2004, membre du groupe d'intégration fiscale dont la société Agache est société mère intégrante.

Financière Agache calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, et verse le montant de cet impôt à la société mère intégrante.



FINANCIERE AGACHE

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)

Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	0,4
Augmentations	-
Cessions et mises hors service	(0,0)
Variation nette des amortissements	(0,0)
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023	0,3

9. PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur brute du portefeuille de participations	25 202,4	24 338,7
Dépréciations	(132,3)	(101,9)
Valeur nette du portefeuille de participations	25 070,2	24 236,8

La variation de la valeur brute du portefeuille de participations résulte essentiellement d'acquisitions d'actions LVMH et de la souscription à des augmentations de capital de filiales, pour un montant de 155 millions d'euros.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 14.

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 17.5.

10. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

	31.12.2023			Montants bruts par échéance		Dont entreprises liées
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	À 1 an au plus	À plus d'1 an	
	618,0	-	618,0	2,7	615,4	618,0
Total	618,0	-	618,0	2,7	615,4	618,0

Ces créances sont constituées d'avances accordées à des sociétés du Groupe dans le cadre de conventions bilatérales à moyen terme.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Autres titres immobilisés	856,5	405,0
Autres immobilisations financières	0,4	0,0
Dépréciations	-	-
Valeur nette des autres immobilisations financières	856,9	405,0

La variation de la valeur brute des autres immobilisations financières résulte essentiellement d'un investissement dans la société Birkenstock.



Les méthodes de dépréciation des autres immobilisations financières sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 14.

12. CRÉANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>			31.12.2023	31.12.2022
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	0,9	-	0,9	0,9
<i>Dont comptes courants d'intégration fiscale</i>	-	-	-	-
<i>Dont créances financières</i>	0,0	-	0,0	-
<i>Dont autres comptes courants</i>	0,9	-	0,9	0,9
Autres créances	0,6	-	0,6	2,4
Total	1,5	-	1,5	3,3

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

13. CAPITAUX PROPRES

13.1. Composition du capital social

Le 27 avril 2023, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3 072 980 835 euros pour le porter à 3 126 716 019 euros, par élévation de la valeur nominale de chacune des 3 358 449 actions de 16 euros à 931 euros, soit une augmentation unitaire de la valeur nominale de 915 euros.

Cette augmentation de capital a été réalisée par incorporation d'une somme prélevée sur le report à nouveau à hauteur de 3 072 980 835 euros.

Au 31 décembre 2023, le capital social, entièrement libéré, est composé de 3 358 449 actions d'un nominal de 931 euros, dont 3 225 043 actions bénéficient d'un droit de vote double à cette date.

13.2. Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	
Capitaux propres au 31.12.2022 (avant affectation du résultat)	25 115,0
Augmentation de capital	3 073,0
Dotations réserve légale	0,3
Résultat de la période arrêté au 31.12.2023	2 551,0
Prélèvement sur le report à nouveau	(3 073,3)
Solde dividendes versés pour l'exercice clos le 31.12.2022	(537,4)
Capitaux propres au 31.12.2023 (avant affectation du résultat)	27 128,7

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023.



FINANCIERE AGACHE

14. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Participations	101,9	35,5	5,2	132,3
Valeurs mobilières de placement	363,2	81,0	67,1	377,1
Dépréciations d'actifs	465,1	116,5	72,3	509,3
Filiales	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour perte de change	1,2	3,6	1,2	3,6
Autres provisions pour risques	7,3	-	2,7	4,6
Provisions pour risques et charges	8,5	3,6	3,9	8,2
Total	473,6	120,1	76,1	517,6

Les variations des dépréciations des participations et des provisions pour risques sur filiales reflètent principalement l'évolution de la situation nette des filiales concernées.

15. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

15.1. Dette financière brute

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts obligataires	60,0	60,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	363,0
Emprunts et dettes financières divers	997,5	924,5
Dette financière brute	1 057,6	1 347,5

Les emprunts et dettes financières divers recouvrent les encours de titres de créance négociables à court terme (NEU Commercial Paper et billets de trésorerie).

La société Financière Agache, conformément aux usages en matière de crédit, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêts et de droits de vote minimum de certaines de ses filiales.

15.2. Emprunts obligataires

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt facial	Prix d'émission		Nominal au		Total
		<i>(en % du nominal)</i>	Échéance	31 décembre 2023	Intérêts courus	
EUR 60 000 000 - 2021	0,861%	100,000%	2028	60	0,0	60,0
TOTAL				60	0,0	60,0



15.3. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Emprunts obligataires	60,0	0,0	-	60,0	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	997,5	997,5	0,0	-	0,0
Dette financière brute	1 057,6	997,5	0,0	60,0	0,0

15.4. Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2023, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

16. AUTRES DETTES ET AUTRES PASSIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,6	0,6	-	-	0,4	-
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,1	-	-	0,1	-
Autres dettes	13,5	13,5	-	-	-	12,9
Produits constatés d'avance	0,3	0,3	-	-	-	0,3
Ecart de conversion passif	0,3	0,3	-	-	-	-
Autres dettes et autres passifs	14,8	14,8	-	-	0,5	13,3

17. AUTRES INFORMATIONS

17.1. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

17.2. Engagements financiers

Engagements d'investissement donnés

Au 31 décembre 2023, le montant que la société Financière Agache s'est engagé à investir dans des fonds s'élève à 390,1 millions d'euros.



FINANCIERE AGACHE

Engagements sur instruments financiers à terme

Dans le cadre de sa politique de financement, la société Financière Agache utilise des instruments à terme de devises contre euro. Au 31 décembre 2023, les opérations en cours sont les suivantes :

(en millions d'euros)

Nature de la couverture	Nature des éléments couverts	Devise	Montant nominal ^(a)	Valeur de marché ^(b)
Contrat à terme	Placements	GBP	10,0	0,1
Contrat à terme	Placements	GBP	33,8	0,3
Contrat à terme	Placements	HKD	25,8	0,1
Contrat à terme	Placements	CHF	167,1	(3,5)
Contrat à terme	Placements	USD	(25,9)	0,2

^(a) Vente/(achat)

^(b) Gain/(perte)

Engagements reçus

La société Financière Agache bénéficie de lignes de crédit confirmées conclues avec des établissements bancaires, dont le montant non tiré disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 3 210,0 millions d'euros.

17.3. Personnel

L'effectif moyen sur la période s'élève à un cadre.

17.4. Identité de la société consolidante

Dénomination sociale	SIREN	Siège social
Agache	314 685 454	41, avenue Montaigne 75008 PARIS

17.5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(en millions d'euros)</i> (sauf indication contraire)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Renseignements concernant les filiales et participations					
1. Filiales (détenue supérieure à 50%)					
• Filiales françaises	16 436,0	16 407,0	184,9	-	2 166,1
• Filiales étrangères	494,8	391,6	135,9	-	-
2. Participations (détenue comprise entre 10 et 50%)					
• Participations françaises	200,4	200,4	-	-	-
• Participations étrangères	117,1	117,1	-	-	-
TOTAL	17 248,4	17 116,1	320,7	-	2 166,1

Etant inférieure à 10%, la participation directe de 5,9% dans LVMH, d'une valeur comptable de 8 156,4 M€, n'est pas incluse dans ce tableau

17.6. VALEURS MOBILIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette 31.12.2023
Actions	994,7
Obligations	0,5
Fonds d'investissement	543,7
Valeurs mobilières de placement	1 539,0



FINANCIERE AGACHE

Société anonyme au capital de 3 126 716 019 euros
Siège social : 11, rue François 1^{er} – 75008 Paris
775 625 767 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024

Le 30 avril 2024 à 10 heures, au 18 rue François 1^{er} – 75008 Paris,

Les actionnaires de la société **FINANCIERE AGACHE** se sont réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florian OLLIVIER, Président du Conseil d'administration.

La société AGACHE, représentée par Monsieur Aymeric LE CLERE et la société ASOPIS, représentée par Monsieur Pierre DEHEN, les deux membres de l'Assemblée disposant, personnellement ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction sont appelés comme scrutateurs.

Madame Céline AGOGUE assume les fonctions de Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes, convoqués par lettres recommandées avec accusé de réception datées du 15 avril 2024, sont absents et excusés.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

.../...

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice d'un montant de 2 551 024 943,66 euros, après déduction de la dotation à la réserve légale et auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de 14 134 541 318,94 euros, constituent un bénéfice distribuable de 16 558 015 015,42 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

Résultat net	2 551 024 943,66
Report à nouveau	14 134 541 318,94
Dotation à la réserve légale	- 127 551 247,18
Bénéfice distribuable	16 558 015 015,42

Proposition d'affectation

Distribution d'un dividende brut de 295 euros par action	990 742 455,00
Report à nouveau	15 567 272 560,42
Soit un total de	16 558 015 015,42

L'Assemblée générale fixe le dividende brut en numéraire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 295 euros par action. Aucun acompte sur dividende n'ayant été distribué, le montant du dividende est fixé à 295 euros par action. Celui-ci sera mis en paiement le 14 mai 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...



Extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Monsieur Florian Ollivier